

Titre : Assistance à la personne en résidence privée pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes

Code : 4257

Unités : 12

Durée : 180 heures

Secteur de formation : Santé (19)

Sanction des études : AEP (décerné exclusivement par les centres de services scolaires)

Année d'approbation : 2021

Centre de services scolaire mandaté : CSS des Premières-Seigneuries

Centres de services scolaires participants : de Saint-Hyacinthe, des Samares, des Portages-de-l'Outaouais, de la Pointe-de-l'Île, des Rives-du-Saguenay

Fonction de travail : Préposée/Préposé

Objectifs du programme d'études : Les préposées ou préposés offrent en résidence privée pour aînés des services d'assistance à des personnes âgées autonomes, semi-autonomes ou en perte d'autonomie. Elles et ils apportent de l'aide aux résidentes et aux résidents lors des activités de la vie quotidienne, comme les déplacements ou les soins relatifs à l'hygiène. De plus, elles et ils veillent à la prévention des infections et de la contamination et assurent le bien-être et la sécurité des résidents.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
- ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
- ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique ;
- ou** posséder des acquis expérimentiels en lien avec ce programme d'études.
- 2** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
- ou** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
- ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi Québec.

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 257-011	Se situer au regard du métier de préposée et de préposé en résidence privée pour personnes âgées et de la démarche de formation	15
AEP 257-022	Reconnaître des moyens d'intervention qui tiennent compte des besoins et des capacités des personnes âgées	30
AEP 257-031	Prévenir les infections et la contamination en résidence pour personnes âgées	15
AEP 257-042	Intervenir en situation d'urgence	30
AEP 257-055	Prodiguer des soins et des services d'assistance personnelle liés aux activités de la vie quotidienne	75
AEP 257-061	Juger de ses limites d'intervention pour l'administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance liés aux activités de la vie quotidienne	15

Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève inscrit au programme d'études menant au DEP *Assistance à la personne en établissement et à domicile*.

Documentation disponible sur demande

- Rapport de l'AST ou de l'AP
- Programme d'études
- Instrumentation RAC
- Projet de formation
- Guide d'organisation matérielle
- Tableau d'harmonisation
- Cadre d'évaluation